

## Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Septième session**  
**Genève, 2 – 6 mai 2011**

### **ACCRÉDITATION D'OBSERVATEURS**

*Document établi par le Secrétariat*

1. Le règlement intérieur du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) prévoit l'accréditation d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales en qualité d'observatrices *ad hoc* pour une période d'un an (voir le document CDIP/1/2 Rev.).
2. L'annexe du présent document contient des renseignements sur une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir l'Association des étudiants et chercheurs sur la gouvernance des États insulaires (AECG), qui a demandé à bénéficier du statut d'observateur *ad hoc*.
3. *Le CDIP est invité à se prononcer sur la demande d'accréditation en qualité d'observatrice ad hoc pour une période d'un an, présentée par l'ONG visée dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

## **ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET CHERCHEURS SUR LA GOUVERNANCE DES ÉTATS INSULAIRES (AECG)**

### **Nom de l'organisation**

Association des étudiants et chercheurs sur la gouvernance des États insulaires (AECG)

### **Représentant de l'organisation**

M. Jean Pipite, président

### **Mandat et objectifs de l'organisation**

L'AECG a pour but d'aider les étudiants et chercheurs dans le domaine de la gouvernance en milieux insulaires, notamment dans la recherche sur la culture, l'identité et l'environnement des peuples autochtones.

L'AECG crée et maintient des rapports de collaboration avec d'autres organisations dans le monde pour échanger sur divers sujets.

### **Coordonnées complètes**

M. Jean Pipite  
Président  
Association des étudiants et chercheurs  
sur la gouvernance des États insulaires (AECG)  
4, rue René Pèdre  
B.P. 30716  
98895 Nouméa Cédex  
Nouvelle-Calédonie

Tél. : (00 687) 41.45.62  
Tlcp. : (00 687) 41.45.56  
Mél. : [JeanP@ADCK.NC](mailto:JeanP@ADCK.NC)

[Fin de l'annexe et du document]